ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 28 octobre 2014 — N° 34

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de remercier les organismes de l'Outaouais pour leurs actions en marge de la tragédie du 22 octobre 2014.

_____

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration concernant la réforme du système de santé.

_____

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Yvette Desautels.

_____

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 20e anniversaire de l'organisme Fin à la faim.

_____

M. Ouimet (Fabre) fait une déclaration afin de féliciter Mme Rita Provencher-Roussel, lauréate du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

Mme Hivon (Joliette) fait une déclaration afin de féliciter M. Pierre Heynemand Jr pour son exploit sportif au Ironman.

_____

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de féliciter Mme Pierrette Patenaude, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

_____

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 40e anniversaire du Club de l'âge d'or de Sainte-Madeleine.

_____

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. François Charbonneau pour sa carrière exceptionnelle dans le milieu de l'éducation, notamment à la Commission scolaire des Samares.

_____

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Terrebonne pour sa programmation culturelle.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner la 14e édition de la Journée maritime québécoise.

_____

À 13 h 58, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 16.

_____

Moment de recueillement

M. le président donne lecture d'un extrait d'une lettre, en date du 27 octobre 2014, adressée à M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par Mme Lucie Fiset, Directrice générale des élections du Québec, relativement à l'élection partielle tenue le 20 octobre 2014 dans la circonscription électorale de Lévis.

M. le président dépose ensuite :

La lettre mentionnée ci-dessus accompagnée d'un avis proclamant M. François Paradis candidat élu dans la circonscription électorale de Lévis.

(Dépôt n° 523-20141028)

À l'invitation de M. le Président, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Martel, whip du deuxième groupe d'opposition, accueillent le nouveau député de Lévis, M. François Paradis.

M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Thériault, vice-première ministre, M. Bédard, chef de l'opposition officielle, et Mme David (Gouin), font quelques remarques.

M. Paradis (Lévis) prend ensuite la parole.

Enfin, M. le président souhaite la bienvenue au nouveau député.

Dépôts de documents

Mme David, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2013-2014 des Musées de la civilisation.

(Dépôt n° 524-20141028)

_____

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 septembre 2014 par M. Huot (Vanier-Les Rivières) concernant l'investissement en thérapie génique pour les maladies héréditaires au Québec;

(Dépôt n° 525-20141028)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 septembre 2014 par M. Carrière (Chapleau) concernant la détaxation des soins de drainage lymphatique et de technique de décongestion combinée Vodder;

(Dépôt n° 526-20141028)

La réponse à la question écrite n° 13 demandant un suivi relativement aux ententes de principe négociées au cours des dernières semaines avec les fédérations de médecins, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1er octobre 2014 par Mme Lamarre (Taillon).

(Dépôt n° 527-20141028)

_____

M. le président dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 28 octobre 2014;

(Dépôt n° 528-20141028)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Khadir (Mercier) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 29 octobre 2014, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 529-20141028)

Dépôts de pétitions

M. Turcotte (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 497 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision du plan de compressions et l'annulation des coupes de postes au CSSS du Haut-Richelieu–Rouville.

(Dépôt n° 530-20141028)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Turcotte (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 400 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision du plan de compressions et l'annulation des coupes de postes au CSSS du Haut-Richelieu–Rouville.

(Dépôt n° 531-20141028)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

– la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. D'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, conjointement avec Mme Ouellet (Vachon), M. Lelièvre (Gaspé), M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée maritime québécoise 2014 et reconnaisse l'importance stratégique de l'industrie maritime comme facteur de développement économique et social pour le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Traversy (Terrebonne), conjointement avec Mme Lavallée (Repentigny) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le travail important des haltes-garderies communautaires qui répondent à un large éventail de réalités familiales et sociales et qui visent à accompagner les familles québécoises;

QU'elle s'engage à maintenir le programme de soutien financier des haltes-garderies communautaires et à assurer la pérennité des fonds qui lui sont consacrés.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Lévis), conjointement avec Mme Richard (Duplessis) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme qu'il est inacceptable de réduire le nombre de bains donnés aux personnes aînées par le soutien à domicile;

QU'elle réitère la nécessité d'offrir des soins adéquats à tous les aînés qui en ont besoin, autant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée que dans les centres de santé et de services sociaux, et ce dans le respect de la dignité à laquelle ils ont droit;

QU'elle exige du gouvernement d'assurer le maintien des services de haut niveau dans le soutien à domicile.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

———————

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) propose :

QU'à l'occasion de la Journée maritime 2014, l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance vitale de l'ensemble du fleuve Saint-Laurent pour la protection de la biodiversité, pour l'approvisionnement en eau potable de près de 4 millions de Québécois et Québécoises, pour le tourisme et pour l'ensemble de ses vocations économiques;

QU'elle prenne acte de la grande préoccupation que suscite le passage de mégapétroliers sur le fleuve et qu'elle réaffirme son attachement profond à la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre reconnue par l'UNESCO.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;

— la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi sur la Société du Plan Nord.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 29 octobre 2014, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Khadir (Mercier).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale presse le ministre des Finances de modifier la Loi sur l'équilibre budgétaire afin de repousser à 2016-2017 l'échéance du retour à l'équilibre budgétaire tel que défini par cette loi et que le versement prévu de 2,254 milliards $ au Fonds des générations ne soit pas fait au détriment des programmes sociaux.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, il informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 31 octobre 2014 entre M. Deltell (Chauveau) et M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, portant sur « Les décisions politiques qui mènent à une hausse injustifiée des tarifs d'électricité », est reportée au lundi 10 novembre 2014, de 16 heures à 18 heures.

———————————

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui, les 9 et 11 septembre 2014, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur l'étude du Rapport sur le suivi de la Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes. La Commission s'est également réunie en séance de travail le 11 juin ainsi que les 9 et 11 septembre 2014 relativement à ce mandat. Le rapport contient quatre recommandations.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 25 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 24 minutes 35 secondes sont allouées au 2e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 17 h 25, à la demande de Mme Vallée, leader adjointe du gouvernement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 17 h 59, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Villeneuve (Berthier) à M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « Le non-paiement du gouvernement au programme québécois d'aide aux vignerons ». M. Leitão, ministre des Finances, remplace le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour ce débat.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 29 octobre 2014, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 18 h 13, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 octobre 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON